



Commission de Validation des Études Supérieures : VES Session 2021

Tout candidat qui souhaite saisir la commission VES du SCAV doit faire parvenir le dossier suivant :

- lettre de motivation (***préciser la voie de concours***)
- CV
- photocopies de tous les diplômes obtenus
- photocopies des relevés de notes correspondant à chaque diplôme
- référentiel de formation des diplômes, certifié conforme par le responsable
- documents facultatifs **pertinents** et en nombre restreint
- **attestation de comparabilité pour les diplômes préparés en dehors de l'Union Européenne (se rapprocher de FRANCE EDUCATION INTERNATIONAL)**



Le candidat doit adresser au **service des concours agronomiques et vétérinaires** son dossier exclusivement **par e-mail** à :

Pour le concours A BCPST :

concours-ABCPST@concours-agro-veto.net

Pour le concours A TB :

concours-ATB@concours-agro-veto.net

Pour le concours B :

concours-B@concours-agro-veto.net

Pour le concours C :

concours-C@concours-agro-veto.net

Pour le concours C2 :

concours-C2@concours-agro-veto.net

Pour le concours D :

concours-D@concours-agro-veto.net

Pour le concours Apprentissage :

concours-APP@concours-agro-veto.net

Toutes les pièces doivent être regroupées dans un seul fichier PDF en respectant l'ordre défini précédemment.

Les dossiers déposés à la Commission ne valent pas inscription aux concours

Date limite:

11 décembre 2020 (inclus)